

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUIL. 2023

OBJET :

Création et modernisation d'aires de jeux sur la commune : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 22

N° 2023.07.15

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint délégué aux services techniques, informe l'Assemblée que la commune a engagé une réflexion sur le développement et la modernisation des aires de jeux sur l'ensemble du territoire livronnais. Le choix de ces projets a été réalisé sur la base d'une analyse du patrimoine existant, mais aussi à l'issue de concertation avec les habitants dans le cadre des comités de quartiers.

Les actions retenues sont les suivantes :

- Mise en place d'une aire de jeux au parc Grangeon
- Mise en place d'une aire de jeux sur la place du Vieux Marché dans le Haut-Livron
- Création d'un jeu de boules et de terrains multisports à St Genys
- Modernisation du skate-park

L'enveloppe financière totale allouée pour l'année 2023 est de 50 000 € HT. Dans le cadre de son dispositif de contrat ville, la Région Auvergne Rhône Alpes soutient les communes de plus de 2000 habitants à hauteur de 40 % sur ce type de projets.

Le plan de financement est donc le suivant :

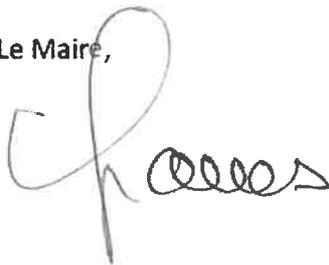
Dépenses	Montant €HT	Recettes	Taux	Montant €HT
Création d'aires de jeux	50 000 €	Région: contrat ville	40%	20 000 €
		Participation communale	60%	30 000 €
Total €HT	50 000 €	Total	100%	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

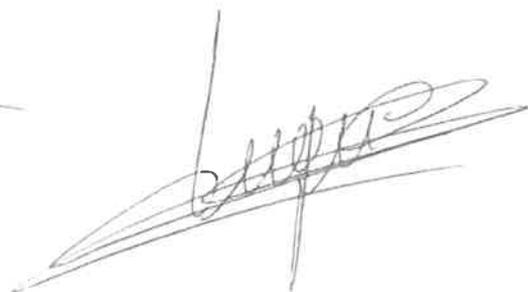
- **APPROUVE** la mise en place d'aires de jeux sur le territoire communal ;
- **APPROUVE** le plan de de financement prévisionnel proposé ;
- **FIXE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 50 000 € HT ;
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2023 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 12 JUIL. 2023